



Paris, le 10 mai 2013

Monsieur Patrick GANDIL
Directeur général de l'aviation civile
50, rue Henry-Farman
75720 Paris Cedex 15

Objet : préavis de grève

Depuis plus d'un an déjà, les embauches d'ouvriers d'Etat sont bloquées. Les organisations syndicales représentants ces personnels ont à plusieurs reprises sollicité la DGAC et son ministère de tutelle afin de débloquer cette situation.

Si notre administration a reconnu la nécessité des fonctions assurées par les ouvriers pour autant la reprise des recrutements n'a toujours pas été autorisée. Dans certains services opérationnels, le manque de personnels entraînera une baisse du service rendu et aura des conséquences sur le niveau de sécurité.

Vous comprendrez, Monsieur le directeur général que les personnels, préoccupés par leur avenir professionnel, ne peuvent se contenter de cette situation et de voir ainsi disparaître leurs missions, compétences et savoir-faire.

Nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 22 mai 2013, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de celle-ci pour les ouvriers travaillant en horaires décalés.

Conformément à la loi, le SNPACM-FO et l'USAC-CGT se tiennent à votre disposition pour une réunion de conciliation que nous souhaitons commune.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Directeur Général de l'Aviation Civile, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'USAC-CGT
Christophe PRINGOT

Pour le SNPACM-FO
Pierre GAUBERT